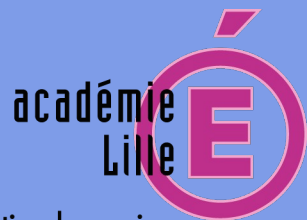
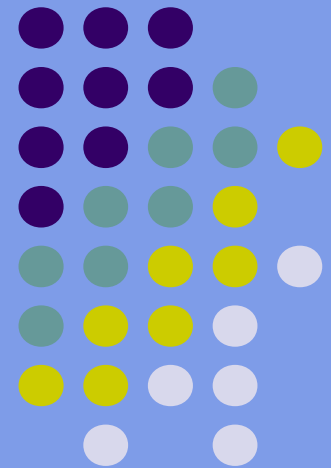


La réforme des rythmes scolaires



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

éducation
nationale





Rentrée 2013 : l'avis d'experts sur les nouveaux rythmes scolaires

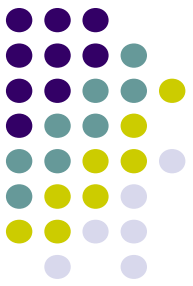
Réforme des rythmes à l'école primaire : l'avis du professeur François Testu, chronopsychologue et du professeur Marcel Rufo, pédopsychiatre.



Il faut préférer, au terme "alléger", le terme "dédensifier" et placer au bon moment les activités sollicitantes intellectuellement, physiquement, biologiquement. (François Testu)

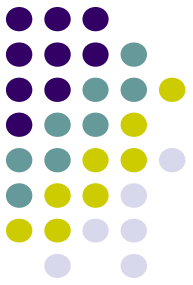
C'est une réforme essentielle d'égalité des chances et d'accès à la culture ou au plaisir. (Marcel Rufo)





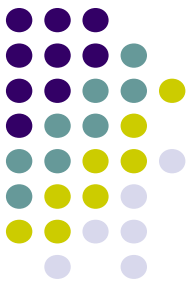
- 1. Pourquoi une réforme sur les rythmes scolaires ?**
- 2. Décret – Exemples d'organisations des rythmes scolaires**
- 3. Démarche pour la mise en place en septembre 2014**
- 4. Le PEDT**

Pourquoi une réforme des rythmes scolaires?



Une réforme dans l'intérêt des élèves qui correspond aux principales préconisations des scientifiques spécialistes des rythmes de l'enfant

- » Une semaine scolaire mieux équilibrée
- » Une meilleure prise en compte des capacités d'attention des enfants
- » Une amélioration de la réussite scolaire dans le premier degré
- » Une école plus juste et plus exigeante



Décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires

■ Une semaine de
4 jours et demi

incluant
le mercredi matin*

24 heures d'enseignement
hebdomadaires comme
actuellement

*dérogation possible pour le samedi

Une pause méridienne
de 1 heure 30
minimum

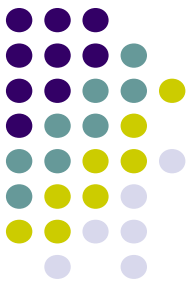


■ Une journée
d'enseignement allégée
de 45 minutes
en moyenne



Modèles d'organisation du temps scolaire

Rentrée 2013



Modèles de semaines aux journées d'égale durée

Exemple 1	matin	Après-midi
Lundi	3h	2h15
Mardi	3h	2h15
Mercredi	3h	-
Jeudi	3h	2h15
Vendredi	3h	2h15
Samedi	-	

Exemple 2	matin	Après-midi
Lundi	3h15	2h
Mardi	3h15	2h
Mercredi	3h	-
Jeudi	3h15	2h
Vendredi	3h15	2h
Samedi	-	

Exemple 3	matin	Après-midi
Lundi	3h30	1h45
Mardi	3h30	1h45
Mercredi	3h	-
Jeudi	3h30	1h45
Vendredi	3h30	1h45
Samedi	-	



72%

des écoles ont mis en place une organisation avec des horaires identiques sur les 4 journées entières (à 1/4h près)

Source :



La refondation de l'École fait sa rentrée > Année scolaire 2013-2014

Modèles d'organisation du temps scolaire

Rentrée 2013



Modèles de semaines « hybrides » avec deux types d'alternances

Exemple 4	matin	Après-midi
Lundi	3h	3h
Mardi	3h	1h30
Mercredi	3h	-
Jeudi	3h	3h
Vendredi	3h	1h30
Samedi	-	

Exemple 5	matin	Après-midi
Lundi	3h	2h30
Mardi	3h	2h30
Mercredi	3h	-
Jeudi	3h	2h30
Vendredi	3h	1h30
Samedi	-	

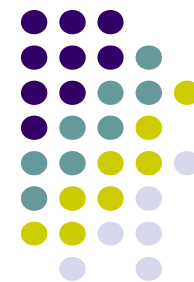


23%

des écoles ont mis en place une organisation avec un ou deux après-midi plus courts que les autres

Modèles d'organisation du temps scolaire

Rentrée 2013



Deux organisations de la semaine incluant le samedi

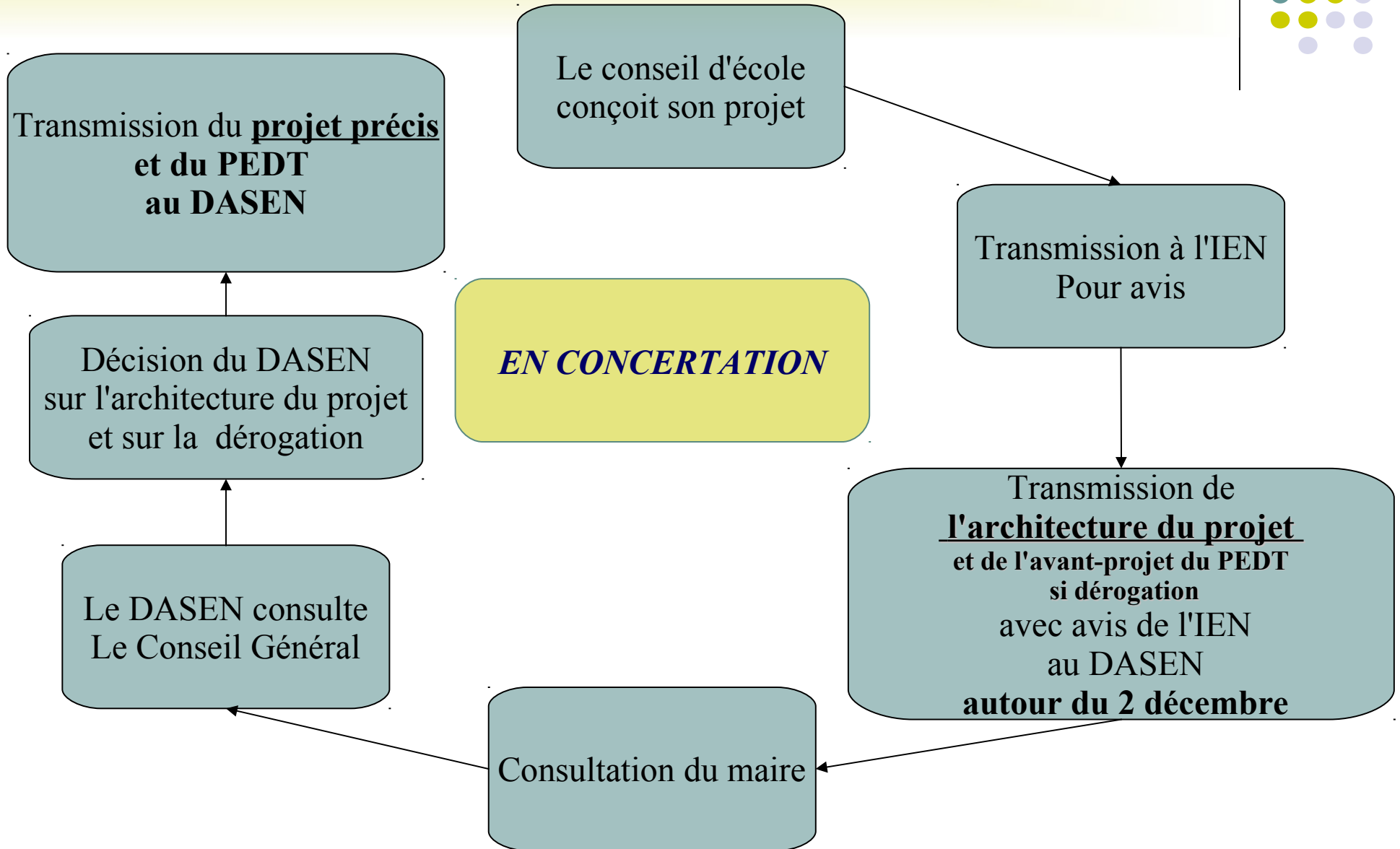
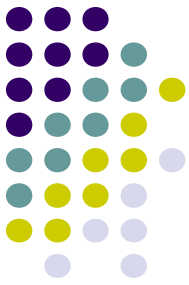
Exemple 6	matin	Après-midi
Lundi	3h30	1h30
Mardi	3h30	1h30
Mercredi	-	-
Jeudi	3h30	1h30
Vendredi	3h30	1h30
Samedi	4h	

Exemple 7	matin	Après-midi
Lundi	3h	2h30
Mardi	3h	2h30
Mercredi	-	-
Jeudi	3h	2h30
Vendredi	3h	1h30
Samedi	3h	

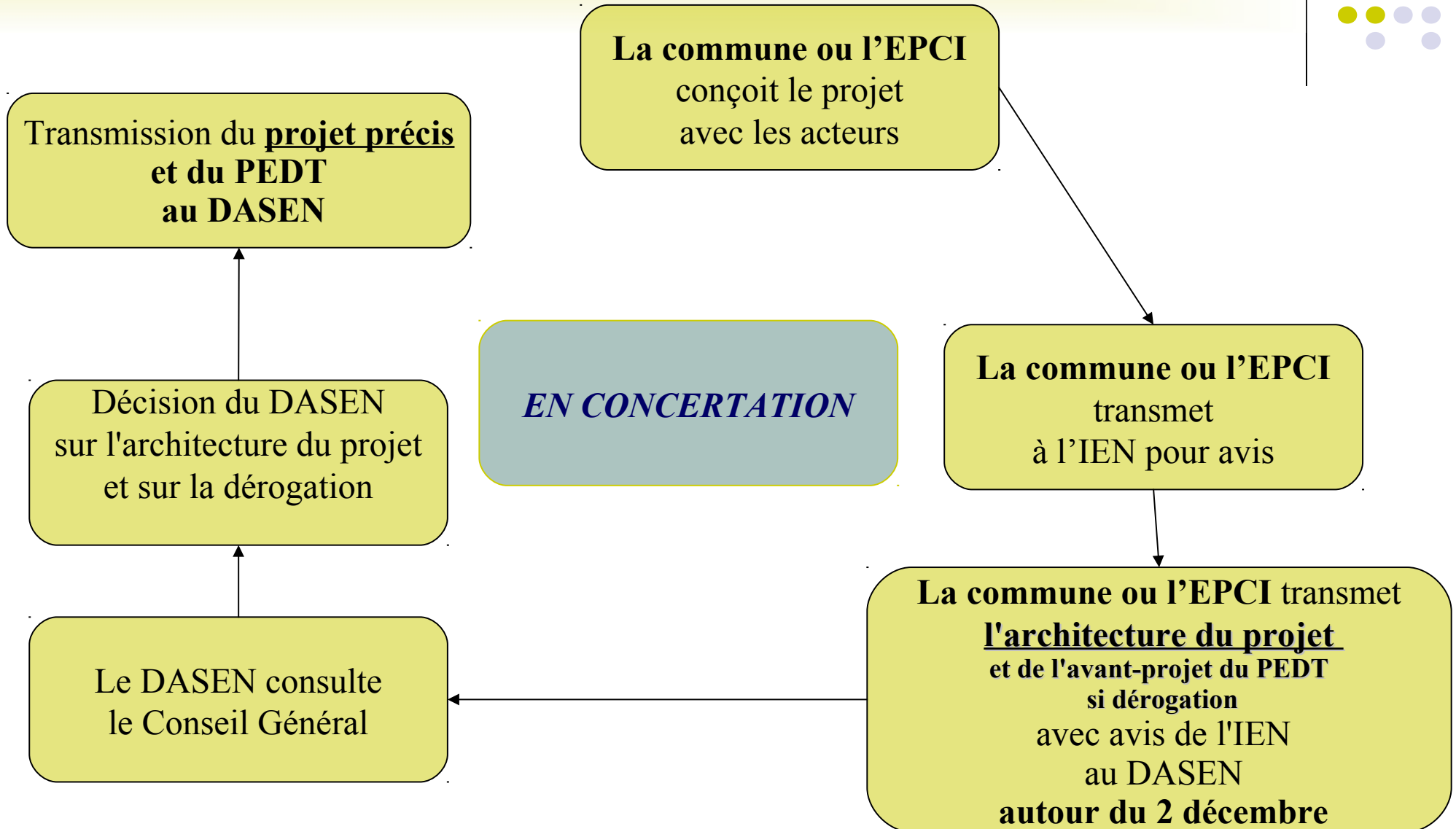
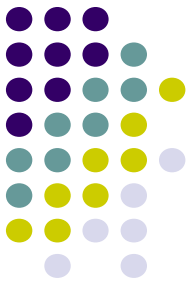
▶ 5%

des écoles ont choisi un autre modèle d'organisation du temps scolaire, dont 1% avec classe le samedi matin

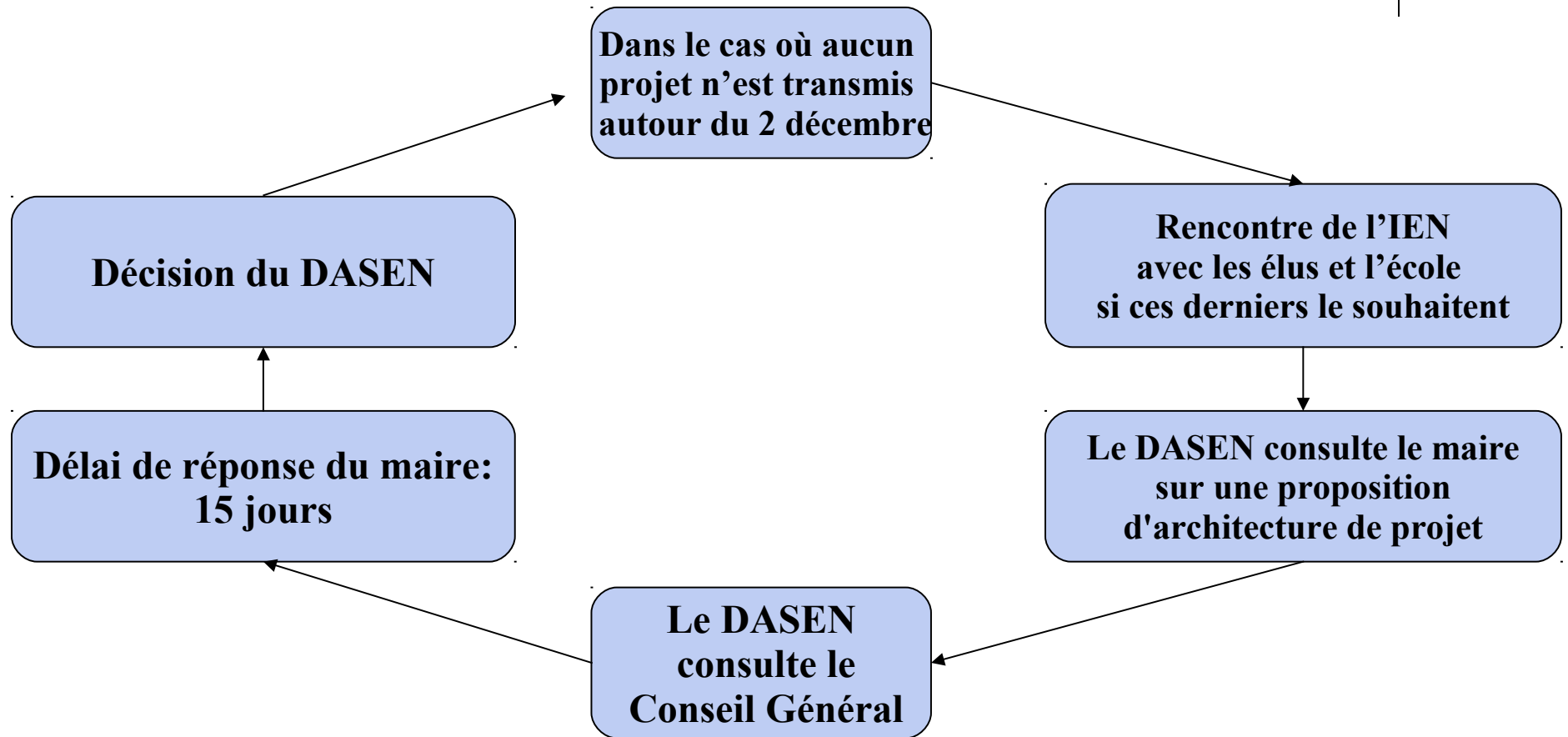
Démarche – Rentrée 2014

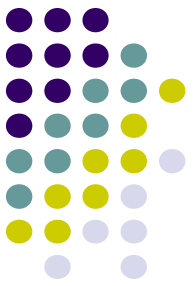


Démarche – Rentrée 2014



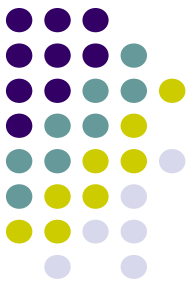
Démarche – Rentrée 2014





Critères pour arrêter la décision

- Intérêt de l'élève
- Respect des principes posés
- Cohérence du projet avec les orientations du projet éducatif territorial quand il existe
- Intérêt du service
- Absence d'atteinte à l'exercice de la liberté de l'instruction religieuse

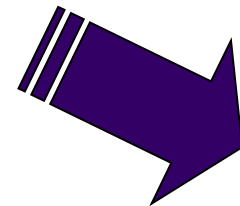


Dérogations au décret dans le cadre d'une application à la rentrée 2014

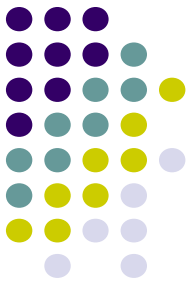
**Samedi
à la place
du mercredi**

**Durée d'une journée
supérieure
à 5h30**

**Durée d'une demi-journée
supérieure
à 3h30**



**PEDT
OBLIGATOIRE**



circulaire n° 2013-036 du 20 mars 2013

Outil de collaboration locale à l'initiative de la collectivité territoriale

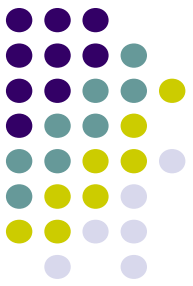
qui formalise une démarche permettant de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité

Objectif: organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui



Il intègre des dispositifs existants et de nouvelles actions, envisage leurs modalités de réalisation et les inscrit dans un ensemble cohérent

Les activités proposées ont vocation à s'adresser à tous les enfants.



Pilotage et accompagnement

Pilotage local

Maire -I.E.N.

Projet local

*en concertation avec
Conseil d'école
Parents d'élèves
Associations locales*



Pilotage départemental

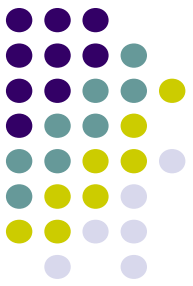
*Groupe d'appui départemental
DSDEN, DDCS, CAF, Conseil Général,
Association des maires, CAPE*

*Il a vocation à aider à
l'élaboration du PEDT.*

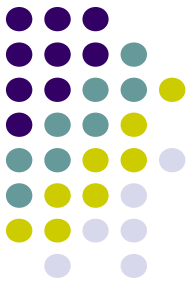
*Comité de suivi départemental
Emanation du CDEN et du groupe d'appui*

*Il a vocation à repérer
les bonnes pratiques.*

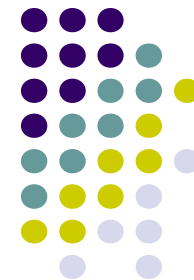
LES AIDES DISPONIBLES



- Une nouvelle édition du guide pratique (en cours de publication)
- L'ensemble des publications concernant les PEDT ainsi que des liens utiles avec les associations complémentaires de l'Ecole sont sur le site de la D.S.D.E.N. du Nord :
<http://www.ac-lille.fr/dsden59/>
- Des aides à l'élaboration des PEDT sont disponibles sur le site de la DDCS du Nord
<http://www.drdjs-nordpasdecalsais.jeunesse-sports.gouv.fr>



Merci de votre attention



La réforme des rythmes scolaires



direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Nord

éducation
nationale

